

*Vers de nouvelles perspectives
énergétiques.*

Le voilier « bleu » Zéro CO₂ dans les Ports d'Azur



Les nouvelles solutions de gestion
de l'énergie bleue et l'utilisation
du voilier Zéro CO₂

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f



SOMMAIRE

Communiqué de Presse	3
Présentation du voilier Zéro CO ₂	5
Les chiffres clefs du voilier Zéro CO ₂	9
La Convention NCA /CEA & le projet Voilier Zéro CO ₂	10
Les Ports d'Azur	12
- La marque déposée « Ports d'Azur »	13
- L'exemplarité d'un réseau au service de la plaisance	13
- Les 8 ports d'Azur	15
Métropole et développement durable : les trois piliers du développement durable	28
Annexe	31
Convention cadre de partenariat entre la Métropole Nice Côte d'Azur et le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Energies Alternatives	

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicecotedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicecotedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



energie atomique • énergies alternatives

Nice, le jeudi 10 mai 2012
Communiqué de presse

Signature de la convention pour la promotion de nouvelles solutions de gestion de l'énergie bleue et pour l'utilisation du voilier Zéro CO₂

Par **Christian Estrosi**, Maire de Nice, Président de la Métropole *Nice Côte d'Azur*,
&

Jean Therme, Directeur de la Recherche Technologique du CEA
Directeur du CEA Grenoble, Directeur délégué aux Energies Renouvelables du CEA

En présence de
Véronique Paquis, Adjoint Déléguée à l'Environnement, au Développement durable, à la
Recherche et aux nouvelles technologies et de
Roger Roux, Maire de Beaulieu-sur-Mer, Vice-Président de la Métropole, Président de la
commission des affaires portuaires et maritimes

Vendredi 11 mai 2012 à 15 heures
Capitainerie du port de Saint-Laurent-du-Var
Saint-Laurent-du-Var

Avec le transfert des Ports de plaisance à Nice Côte d'Azur et conformément à sa volonté de faire de la Métropole un territoire exemplaire et innovant en matière de politique environnementale, Christian Estrosi, Maire de Nice et Président de la Métropole *Nice Côte d'Azur* a développé une démarche générale « Ports Propres », des chartes de progrès pour des ports plus soucieux de la préservation de l'environnement. Les Ports d'Azur constituent le fer de lance d'une "politique bleue" du littoral azuréen.



A cet effet, il signera une convention cadre de partenariat entre la Métropole Nice Côte d'Azur et le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives pour la promotion des nouvelles solutions de gestion de l'énergie « bleue » et pour l'utilisation

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f

du Voilier Zéro CO₂, avec Jean Therme, Directeur de la Recherche Technologique du CEA, Directeur du CEA Grenoble, Directeur délégué aux Energies Renouvelables du CEA, représentant le réputé Commissariat à l’Energie Atomique et aux Energies Alternatives, vendredi 11 mai 2012 à 15 heures, à la capitainerie du Port de Saint-Laurent-du-Var.

Cette convention porte sur la promotion de nouvelles solutions de gestion de l’énergie bleue et sur l’utilisation du voilier Zéro CO₂, élaboré par l’institut Liten (Laboratoire de l’Innovation pour les Technologies des Energies nouvelles et Nanomatériaux) du Commissariat à l’Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) - l’un des plus importants centres européens de recherches sur les nouvelles technologies de l’énergie.

Le bateau Zéro CO₂ est un voilier expérimental dont les réservoirs d’hydrogène alimentent une pile à combustible capable de produire suffisamment d’électricité pour alimenter le moteur électrique à propulsion, ne rejetant ainsi que de l’eau pure. Concentré de technologies nouvelles, le voilier Zéro CO₂ offre une alternative complémentaire aux solutions énergétiques existantes et ouvre une nouvelle perspective industrielle.

Avec pour feuille de route, le développement d’une politique bleue des ports et du littoral, les Ports d’Azur se sont engagés à préserver l’environnement maritime et le caractère exceptionnel du littoral.

**La cérémonie se déroulera en extérieur, au pied du Voilier
Zéro CO₂
Venez visiter ce bateau bleu inédit !**

Nous vous remercions par avance de votre présence et de l’écho que vous pourrez réserver à cette information.

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f



PRÉSENTATION DU VOILIER ZÉRO CO₂

Le voilier Zéro CO₂ est un voilier expérimental du Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA) utilisé comme **démonstrateur** et **plateforme expérimentale** pour promouvoir des solutions énergétiques innovantes en rupture avec les technologies existantes et valoriser dans le nautisme une filière respectueuse de l'environnement. Il est issu d'un contrat de recherche et développement dans un partenariat industriel et scientifique entre le CEA, L'université Joseph Fourier Grenoble 1, Floralis et le chantier naval RM de la Rochelle.



Les objectifs

La mission scientifique en Méditerranée de ce voilier Zéro CO₂ a pour objectifs de:

- optimiser la gestion de l'énergie à bord,
- obtenir un retour expérimental du système hybride,
- être acteur dans la réglementation de la filière hydrogène,
- poursuivre l'analyse de données environnementales,
- déployer de nouvelles alternatives pour la production d'hydrogène « vert »

• Optimiser la gestion de l'énergie à bord

Les données scientifiques recueillies à bord permettront de **définir les besoins énergétiques électriques et thermiques pour la vie à bord d'un voilier**, d'évaluer les performances du couplage aux énergies renouvelables et de valoriser la chaleur.

Elles permettront également de **redéfinir les besoins pour la propulsion** en intégrant la chaîne énergétique complète, du stockage de l'électricité via le vecteur hydrogène à la motorisation.

• Obtenir un retour expérimental du système hybride

L'utilisation du voilier, en situation réelle avec des profils de navigation spécifiques, apportera les connaissances nécessaires pour développer de nouvelles stratégies d'hybridation et accroître le rendement global du système.

Le retour d'expérience sur la durée de vie des composants sera également un atout pour l'amélioration globale du système et la convergence des nouvelles technologies pour les transports.

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f

- **Être acteur dans la réglementation de la filière hydrogène**

En partenariat avec les organismes de certification et plus largement avec les administrations, le CEA a pour objectif d'être un acteur dans la réglementation et le déploiement de la filière et faire du voilier Zéro CO₂ un précurseur.

- **Poursuivre l'analyse de données environnementales**

Fort de ses performances et de ses atouts en phase de fonctionnement, le voilier Zéro CO₂ est au service de partenaires pour la collecte et l'analyse de données environnementales élargies. L'absence de pollution et de nuisance font de cette plateforme expérimentale un outil particulièrement adapté pour les mesures en zones protégées, ou plus largement sur le littoral, les ports et les routes maritimes en Méditerranée occidentale.

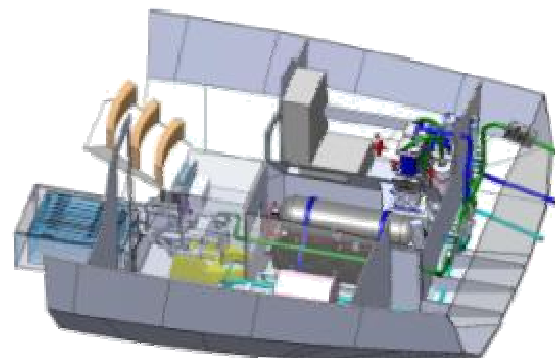
- **Déployer de nouvelles alternatives pour la production d'hydrogène « vert »**

Le stockage d'hydrogène sur bateau Zéro CO₂ nécessite un approvisionnement régulier en hydrogène. Actuellement réalisé à l'aide de cadres industriels, ce ravitaillement pourrait être réalisé localement sur un site pilote incluant un couplage aux énergies renouvelables si un partenariat permet une valorisation technologique.

Véritable outil de valorisation et de démonstration, le voilier Zéro CO₂ propose de nouvelles technologies innovantes. Son exploitation permet d'anticiper de nouvelles solutions industriellement viables, de sensibiliser le public et le milieu du nautisme à la protection de l'environnement de la Méditerranée.

Implantation du système hybride du voilier Zéro CO₂

Le système hybride pile à combustible – batterie a été conçu et implanté par le Laboratoire d'Intégration de Générateurs Electrochimiques de l'institut LITEN du CEA Grenoble.



Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.fr

Le travail d'intégration a consisté à l'électrification d'un voilier de série de type RM 1200.

La conception et la réalisation du système a nécessité la prise en compte des paramètres suivants :

- confort de vie à bord inchangé,
- prise en compte des contraintes du milieu maritime,
- assurer la stabilité du voilier,
- adéquation des composants à l'espace disponible,
- aménagement des locaux, consolidation de cloisons,
- mise en œuvre d'hydrogène en sécurité, documentation
- démarches d'homologation et obtention des autorisations.

Gestion énergétique à bord du voilier Zéro CO₂

L'architecture électrique à bord du voilier exploite les trois vecteurs énergétiques suivants : le rayonnement, solaire, le vent et l'hydrogène.

Les panneaux photovoltaïques et l'éolienne d'une puissance respective crête de 200 W et 300 W assurent la charge des batteries dites de servitudes pour les appareils électriques à bord 12V tels que les instruments de navigation, les équipements de confort et le pilotage du système pile à combustible.

Le module de puissance à pile à combustible de 30 kW est dédié à la propulsion du voilier et aux batteries de secours 400 V.

Il assure également la conversion électrique basse tension pour les servitudes et le chauffage de l'eau sanitaire.

Faire un tour de la Méditerranée à bord d'un voilier dont le moteur auxiliaire, indispensable à toutes les manœuvres de port, sera sans rejet direct de gaz carbonique, tel est le défi du projet "Zéro CO₂". Présenté pour la première fois en Europe, au salon nautique de Paris en décembre 2009, un voilier de 12m construit par le chantier naval RM de la Rochelle, il est équipé d'un moteur électrique alimenté par une pile à combustible, à hydrogène développée par le CEA Liten à Grenoble.

Le projet doit notamment permettre de démontrer l'efficacité du mix-énergétique du voilier RM 1200, capable d'utiliser un panel d'énergies propres le rendant autonome vis-à-vis du pétrole : une pile à combustible



Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f

à hydrogène alimentant son moteur auxiliaire électrique, des énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique) pour subvenir aux besoins du bord.
L'architecture électrique à bord du voilier exploite les trois vecteurs énergétiques suivants : le rayonnement solaire, le vent et l'hydrogène.

Les panneaux photovoltaïques et l'éolienne d'une puissance respective crête de 200 W et 300 W assurent la charge des batteries dites de servitudes pour les appareils électriques à bord 12V tels que les instruments de navigation, les équipements de confort et le pilotage du système pile à combustible.

Le module de puissance à pile à combustible de 35 kW est dédié à la propulsion du voilier et aux batteries de secours 400V. Il assure également la conversion électrique basse tension pour les servitudes et le chauffage de l'eau sanitaire.



Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f



CHIFFRES CLEFS VOILIER ZÉRO CO₂

Batteries 12 V :

Capacité: 288 Ah, Technologie gel - série marine
Energie servitudes: 3,4 kWh

Stockage hydrogène :

3 bouteilles de 150 L, Type III
Pression de service : 350 bar
Masse d'hydrogène stockée : 10,5 kg
Energie totale stockée : 350 kWh

Vitesse :

10 nœuds à la voile
6 nœuds au moteur

Batteries 400 V

Capacité : 40 Ah
Technologie Lithium Fer Phosphate (LiFePO₄)
Energie : 15 kWh

Propulsion :

Puissance du moteur: 23 kW (31 CV)
Masse réservoirs + système pile à combustible + moteur : 370 kg (équivalente au stockage gazole + moteur thermique)

Autonomie avec le moteur auxiliaire :

- Mode batterie

Vitesse de 6 nœuds : 2h00
Vitesse de 4 nœuds : 3h30

- Mode hybride batterie + pile à combustible

Vitesse de 6 nœuds, recharge H₂ à 350 bar : 10h00
Vitesse de 6 nœuds, recharge H₂ à 150 bar : 6h00

Vitesse de 4 nœuds, recharge H₂ à 350 bar : 27h00
Vitesse de 4 nœuds, recharge H₂ à 150 bar : 14h30

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org
Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org
Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f



LA CONVENTION NCA / CEA & LE PROJET VOILIER ZÉRO CO₂

La présente convention a pour objet de définir :

- pour Nice Côte d'Azur : son engagement promotionnel afin de démontrer sa démarche environnementale exemplaire et innovante dans les énergies renouvelables appliquée à sa politique portuaire et littorale, notamment par la sensibilisation à l'usage des énergies alternatives notamment les délégataires gestionnaires de ports de Nice Côte d'Azur, les professionnels de la plaisance, les usagers plaisanciers, le grand public et les écoliers,
- pour le CEA : le retour expérimental lors des sorties en mer du Voilier ZERO CO₂.

Elle doit aussi à terme :

- préfigurer ce que pourrait être une filière énergétique **bleue** de la production au service des usagers et des services portuaires,
- démontrer l'intérêt de l'hydrogène et de l'électricité comme vecteurs énergétiques, la faisabilité du couplage d'une station solaire photovoltaïque à une chaîne hydrogène **bleue**, l'utilité des nouvelles technologies de l'énergie dans les transports et le tourisme durable,
- étudier le développement de démonstrateurs hybrides batteries et piles à combustible (bateaux de servitude, à passagers, navettes portuaires terrestres 100% autonomes),
- fédérer les actions des industriels et des collectivités locales pour développer un site pilote pour la valorisation des énergies décarbonées.

Ports d'Azur, le réseau portuaire de Nice Côte d'Azur accueillera donc le voilier Zéro CO₂ dans le cadre de la convention signée entre la Métropole et le Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA) afin de démontrer aux industriels, au grand public et aux plaisanciers la viabilité de ce que pourrait être le bateau du futur : un navire fonctionnant à l'hydrogène.

L'objectif est de déployer de nouvelles alternatives énergétiques décarbonées pour la filière nautique selon 2 axes :

Un bateau qui fonctionne à l'Hydrogène

Il fonctionne grâce à des réservoirs d'hydrogène qui alimentent en gaz une pile à combustible capable de produire suffisamment d'électricité pour alimenter le moteur électrique de propulsion. Le fonctionnement de ce système ne rejette que de l'eau pure. Il a une autonomie de fonctionnement de 2h sur ses batteries et de 20h lorsqu'il consomme son hydrogène.

10

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f

Une production d'hydrogène propre et facile

Pour pouvoir déployer cette application dans les secteurs de la plaisance, des transports ou le tourisme durable il faut pouvoir produire cette énergie localement par exemple en couplant une station solaire photovoltaïque à une station de production hydrogène. Les incidences dans le domaine maritime sont nombreuses (bateaux de servitude, à passagers, navettes portuaires etc.) et correspondent au souhait exprimé par Christian Estrosi de développer sur le territoire azuréen une véritable et exigeante Politique Bleue portuaire et du littoral.

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f



LES PORTS D'AZUR

La marque déposée de la Métropole Nice Côte d'Azur gère 8 sites portuaires pour plus de 3000 anneaux de plaisance.

Cela en fait l'une des plus importantes structures d'administration en réseau dédiée à la plaisance de France.

Cette organisation, historiquement issue des lois de décentralisation puis d'intercommunalité, a, politiquement, été souhaitée comme exemplaire, ambitieuse et engagée.

[Exemplarité du Service public](#) rendu à l'usager en matières juridique, financière ou de gouvernance

[Ambitieuse pour l'aménagement de son territoire](#) : comme pour l'O.I.N. (Opération d'Intérêt National) de la Plaine du Var, les ports constituent des lieux d'intérêts stratégiques économiques et des portes d'accès du « pays azuréen ». Plusieurs projets de réaménagements sont en cours d'étude ou de déploiement à cet égard

[Engagée pour la préservation de son environnement](#) maritime et d'un littoral exceptionnel, Ports d'Azur poursuit une démarche volontaire de « ports propres » et certifiés (Normes : « Ports propres », G.E.P. : Gestion Environnementale Portuaire mise en place par l'AFNOR, ISO 9001 et 14001), mène une action globale à l'échelle de la Baie des Anges en rassemblant l'ensemble des acteurs concernés dans un véritable Contrat de Baie et poursuit la réduction de son empreinte énergétique.

Ports d'Azur est également le seul candidat à avoir été retenu deux fois en trois ans par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement Durable et de la Mer en tant que « Ports exemplaires » pour ses deux projets de Beaulieu sur mer et Saint Jean Cap Ferrat. A la pointe de la recherche expérimentale Nice Côte d'Azur a également conventionné avec la plate forme technologique du Ministère de l'Enseignement et de la Recherche «Bio puces » pour analyser la qualité de ses eaux portuaires grâce à l'analyse de l'ADN des moules

Ce projet de partenariat avec le CEA de Grenoble est dans la droite ligne de cet engagement environnemental.

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f

>> La marque déposée « Ports d'Azur » Un réseau de 8 ports de plaisance

Depuis le 17 septembre 2008, date du transfert des ports de plaisance à *Nice Côte d'Azur*, la Métropole *Nice Côte d'Azur* s'est attachée à fédérer ses **8 sites dédiés à la plaisance au cœur de la Côte d'Azur**.

Ports d'Azur, ce sont plus de 3000 anneaux d'amarrage et l'opportunité de conduire une politique unique et globale au service de l'utilisateur, d'initier des projets en interconnexion avec ceux du territoire, tournés vers la qualité environnementale, le développement économique et durable et les nouvelles technologies.

Soucieux d'améliorer la qualité du service public pour l'utilisateur et de poursuivre des objectifs ambitieux d'excellence portuaire, Christian Estrosi a souhaité mettre en œuvre un concept de marque : les « Ports d'Azur ».

Cette démarche vise à fédérer les différentes entités autour d'un label qui rassemble l'ensemble des ports de la Métropole partageant les mêmes objectifs de progrès.

Pour atteindre ces objectifs en matière de fonctionnement en réseau, d'exemplarité environnementale, d'activités économiques, d'innovations technologiques, de gestion du domaine portuaire, de développement touristique, *Nice Côte d'Azur* met en place des outils opérationnels tels que :

- le cahier des charges de la marque,
- des outils de communication,
- des modes novateurs de gouvernance,
- la définition de la fonction de "port exemplaire" et son positionnement au sein du réseau,
- des chartes de progrès,
- un site Internet.

Cette démarche est conduite en collaboration avec les délégataires dans la poursuite d'un objectif partagé d'amélioration du service public à l'utilisateur et de quête d'excellence portuaire.

>> L'exemplarité d'un réseau au service de la plaisance

Un réseau portuaire dynamique

L'avenir est à la mise en réseau des ports et non plus aux gestions sectorisées. Les conditions d'accueil et le manque de place s'apprécient désormais à l'échelle de bassins de navigation afin de garantir une homogénéité des règles, de l'offre, des objectifs de

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f

Signature Convention Métropole/CEA
progrès ainsi que le partage des expériences et connaissances, dans une dynamique de gouvernance commune.

Une autorité portuaire unique

Les réformes de modernisation des institutions territoriales avec la création d'une autorité communautaire, et désormais métropolitaine, garantissent une mutualisation des moyens, performante et dynamique, mais aussi la certitude d'une politique unique, cohérente, rationalisée sur un territoire. La réaffirmation du nécessaire pouvoir de l'autorité délégante, garant des équilibres et de l'équité, se traduit notamment en matière de normalisation des concessions existantes, actes et pratiques en découlant.

Des équipements exemplaires adaptés aux besoins

La diversité des différents ports du réseau a conduit à des réalités très diversifiées en matière d'équipement. Aujourd'hui le niveau d'exigence a évolué. Les Ports d'Azur font l'objet de mises aux normes, de travaux d'aménagement, d'optimisation, d'agrandissement des plans d'eau avec reconquête de l'espace de mouillage et même création de nouveaux bassins portuaires.

Une priorité environnementale

Les Ports d'Azur participent d'une approche globale et durable de la plaisance et du littoral, véritable pendant de la "politique verte" de l'Eco-Vallée, à travers une démarche générale "Ports Propres", des chartes de progrès visant la certification gestion environnementale portuaire, des normalisations et nouvelles technologies pour des ports plus propres et soucieux de la préservation de l'environnement.

L'utilisateur au cœur du dispositif

Les Ports d'Azur veulent remettre la satisfaction des plaisanciers au cœur des préoccupations. Cette recherche de l'intérêt général constitue le fondement même de l'action portuaire de *Nice Côte d'Azur*. L'appellation « Ports du futur » n'est pas qu'un concept, elle traduit la volonté de mettre en œuvre les dispositifs qui permettront de concrétiser l'ensemble des cinq objectifs définis ci-dessus. Les Ports d'Azur seront le terrain d'expérimentation de ce concept.

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicecotedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicecotedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f

>> Les 8 Ports d'Azur

Cros-de-Cagnes

©NCA



Cœur historique de Cagnes-sur-Mer, le petit port du Cros-de-Cagnes fut dans les années 1920-1930 le plus grand port de pêche des Alpes-Maritimes. La persistance de cette activité le caractérise encore aujourd'hui.

Situé entre les ports de Saint-Laurent-du-Var et de Villeneuve-Loubet, le Cros-de-Cagnes a gardé son activité maritime professionnelle. Une petite dizaine de pêcheurs perpétuent le métier d'antan, notamment la fameuse pêche à La Poutine, tout en se

diversifiant avec la présence d'une ferme aquacole. Mais c'est surtout la présence de voiles latines et de bateaux à rames de compétition ainsi que de joutes nautiques qui contribuent à faire perdurer le caractère traditionnel de ce port.

Fortifié pendant la deuxième guerre mondiale, on retrouve certains éléments de bunkers, désormais classés, sur la jetée Est ainsi qu'au milieu des bâtiments réalisés par la suite.

Géré en régie directe par *Nice Côte d'Azur*, le port du Cros-de-Cagnes se singularise également par une importante activité associative, un club de plongée dynamique mais surtout par la présence d'une des cales de mise à l'eau les plus fréquentées du département.

Depuis le transfert de compétence, *Nice Côte d'Azur* a mis en œuvre un nouveau plan de mouillage optimisé en réalisant également de nombreux travaux d'amélioration et de normalisation.

L'extension du périmètre portuaire est en cours.

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f

Saint-Laurent-du-Var

©Roulant



L'histoire de Saint-Laurent-du-Var est fortement marquée par sa situation géographique aux marches de la France qui lui a conféré un rôle militaire non négligeable.

Mais c'est sa tradition fluviale qui a marqué la ville avec la présence d'une corporation atypique : les gueyeurs. Ces derniers étaient chargés de transporter à dos d'homme les voyageurs sur l'autre rive du Var, jusqu'à la construction d'un pont en 1792.

Sa proximité immédiate de l'aéroport international Nice Côte d'Azur, l'absence de toute infrastructure entre Nice et Antibes mais également une topographie particulièrement favorable ont conduit à la création ex-nihilo du port de Saint-Laurent-du-Var : d'une superficie de 17,5 hectares avec 3,6 kilomètres de quais et d'appontements pour 1.110 postes d'amarrage.

Les caractéristiques sous-marines du lieu ont suscité des projets d'extension successifs. Outre l'opportunité topographique du site, sa situation privilégiée proche de l'autoroute, de la voie ferrée, de la future gare multimodale et de l'aéroport international se révèle particulièrement intéressante en termes d'intermodalité.

A partir des projets limitrophes précédemment envisagés de part et d'autre de la limite communale Cagnes-sur-Mer/Saint-Laurent-du-Var, *Nice Côte d'Azur* souhaite élaborer **un programme pilote dont le cahier des charges s'attacherait à une scrupuleuse exemplarité en matière environnementale et d'innovation incluant une restructuration du port actuel.**

Travaux en cours

Le port de Saint-Laurent-du-Var est géré en concession par la Société du Yacht club international jusqu'en 2025.

Cette société a l'obligation d'entretenir et de maintenir en état l'ensemble des structures du port. Pour cela a été réalisé durant l'hiver 2008 - 2009 le remplacement de l'ensemble des appontements, pour un montant de 4 500 000 €.

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f

Dans ce cadre de délégation de service public un programme de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et de requalification des voiries et espaces extérieurs est en cours de réalisation. Il est composé de deux phases.

Une première phase "assainissement" traite les réseaux collecteurs, bacs à graisse, station de relevage, comptage d'eau, groupe électrogène, a débuté en 2011 et sera achevée en mai 2012.

Une deuxième phase "voirie" reprend les réseaux d'eaux, d'électricité, espaces verts, points collecte déchets, mobilier urbain, équipement pour stationnement, vidéo surveillance, contrôle d'accès des pannes, aménagement d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, pavage des trottoirs et terrasses, revêtement des voiries, éclairage. Débutés en mars 2012, ces travaux seront interrompus pour la saison estivale du 15 juin au 15 septembre. Ils prendront fin début 2013.

Ces deux phases sont réalisées pour un montant de 9 000 000 €

Cette réhabilitation du port de Saint-Laurent-du-Var représente un investissement total de 13 500 000 € sur une période de 6 ans.

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f

Nice Carras

©NCA



Carras était un village de pêcheurs, excentré à l'Ouest de Nice, le dernier avant la frontière française jusqu'en 1860. Son petit port est toujours là et quelques pêcheurs y perpétuent une activité multiséculaire. Le peintre Félix Ziem résida dans ce quartier à partir de 1842 et la reine Victoria de Grande Bretagne aimait à s'y promener lors de ses nombreux séjours.

Confiée à la ville de Nice sous la forme d'une simple concession d'endiguage, cette petite

infrastructure portuaire est désormais gérée en régie directe par *Nice Côte d'Azur*.

Ses quelques alvéoles et sa cale de mise à l'eau sont pour l'heure principalement utilisées par les pêcheurs locaux et, en période estivale, par le centre de loisirs pour la jeunesse.

La situation géographique du port de Carras, en bout de la Promenade des Anglais, à l'opposé du bassin Lympia, principal port de Nice et contigüe à l'aéroport international, a depuis longtemps suscité de nombreuses réflexions pour le développement des activités portuaires.

Mais c'est aussi en tenant compte de la présence mitoyenne de la plage, d'un chenal dédié aux activités de jet ski et parachutes ascensionnels, de terrains sportifs et de la relative carence en bases nautiques sur le périmètre de la Baie des Anges qu'il conviendra de penser le projet d'aménagement à venir du petit port de Carras.

Contacts Presse

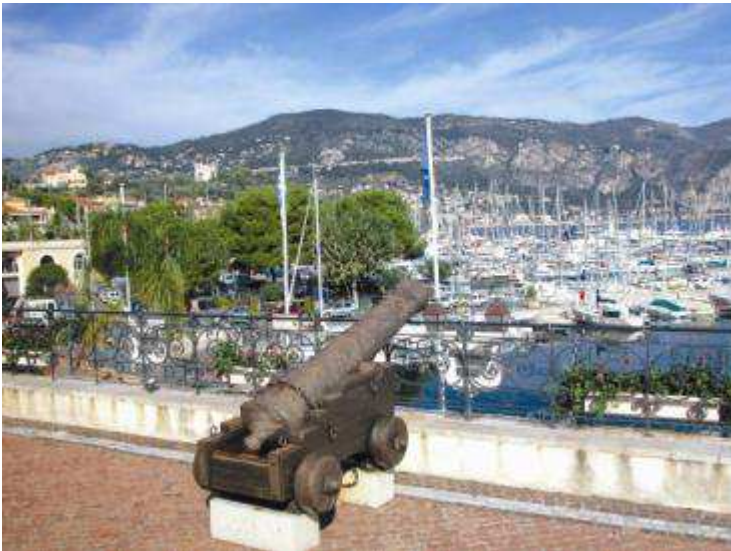
Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedadazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedadazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f

Saint-Jean-Cap-Ferrat

©D'Ambroise



Saint-Jean-Cap-Ferrat a été l'une des dernières parcelles rattachées à la France en 1860. Si l'on retrouve trace au début du Moyen Âge de Saint-Hospice, moine anachorète qui vivait reclus dans une tour à signaux maritimes, ce n'est qu'au début du 19^{ème} siècle, puis à la Belle Époque, que la renommée de ce site privilégié s'installa grâce à l'essor du tourisme de luxe.

Sa végétation exubérante, son climat exceptionnel et ses paysages somptueux ont incité les plus grandes fortunes du monde à s'y

faire construire villas et palais extraordinaires, comme la villa Ephrussi de Rothschild, et font encore aujourd'hui de cette presqu'île l'endroit rêvé pour résider.

Le cœur de village de Saint-Jean-Cap-Ferrat s'est construit autour du vieux port de pêche alors que le nouveau port de plaisance a, lui, été inauguré en 1972.

Engagé dans la démarche « Ports Propres », ce port a déjà fait l'objet de travaux récents de remise aux normes avec la réfection complète du quai et de la station de carburant. Le réaménagement du point de dépôt d'huiles et déchets est en cours.

La restructuration du plan d'eau est à l'étude avec pour objectifs l'optimisation des amarrages et l'utilisation de nouvelles technologies de pontons mobiles afin de créer une soixantaine de places supplémentaires.

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f

Beaulieu Fourmis

© ALEXANDRA DALONIS



Le port de Beaulieu Fourmis est caractérisé par son statut associatif autour des pêcheurs plaisanciers locaux qui en sont les résidents majoritaires.

Ce n'est qu'en 1989, à la suite des lois de décentralisation, que fut construit réellement le deuxième petit port de Beaulieu. A cette époque, il n'existait qu'un abri à bateaux entre la plage des Fourmis et la somptueuse Villa Kérylos. N'y étaient abrités principalement que les bateaux des pêcheurs locaux et de quelques plaisanciers,

propriétaires fonciers aux alentours qui fondèrent à cette occasion l'association du port des Fourmis.

C'est donc sous forme essentiellement associative qu'est administrée encore aujourd'hui cette concession pour un ouvrage pouvant certes accueillir jusqu'à 260 unités, mais pour un tirant d'eau d'1,5 mètres maximum dans l'avant-port et des bateaux de 12 mètres de long au maximum.

La multiplicité des entités associatives et privées imbriquées dans la gestion des lieux nécessite d'être simplifiée afin de pouvoir mener à bien les divers projets de modernisation, certification, rationalisation du port mais également son désenclavement routier.

A immédiate proximité des villas Kérylos et Ephrussi de Rothschild, de la résidence Eiffel et de la magnifique Rotonde de Beaulieu-sur-Mer, le port plein de charme de Beaulieu Fourmis se place comme un petit bijou du réseau Ports d'Azur.

Le mode de gestion du port est également un atout qui permet d'organiser nombre d'animations parmi lesquelles les concours de pêche sont en bonne place.

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicecotedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicecotedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f

Beaulieu Plaisance

Le port de Beaulieu Plaisance est le premier port de France à obtenir la triple certification « iso 9001 », « 14001 » et « Gestion Environnementale Portuaire » (GEP).

©ALTIVUE



L'exemplarité environnementale caractérise assurément le port de Beaulieu Plaisance, lieu d'amarrage de qualité situé dans l'un des écrans du rivage azuréen.

Sur l'emplacement préhistorique de l'antique port grec d'Anao, Beaulieu-sur-Mer a vécu l'occupation romaine puis lombarde avant de connaître un réel essor à la Belle Époque avec l'édification de résidences et palais somptueux comme la villa Kérylos.

Ce n'est qu'en 1968, au tout début du développement des ports de plaisance de la Côte d'Azur que débuta la construction du port Beaulieu Plaisance, sur le site dit de « La Petite Afrique », autour de l'ancien port de pêcheurs.

Premier port du réseau à avoir initié la démarche « Ports Propres », certifié ISO 9001 et 14001, ce port modèle a également été certifié en 2008 pour sa « Gestion Environnementale Portuaire » (GEP). **Nice Côte d'Azur, lauréate en 2009 de l'appel à projets « ports exemplaires », a initié un vaste réaménagement global dont l'étude est en cours. Ce projet comprend la création d'un port à sec enterré, le réaménagement du plan d'eau et des abords ainsi que la requalification urbaine du secteur.**

Beaulieu Plaisance constitue aujourd'hui une locomotive pour le réseau, tant au niveau de l'équilibre de gestion que des équipements annexes : chantier naval de grosse capacité, shipchangers, commerces, restaurants... Ce port leader en termes de certifications et normes environnementales est synonyme de projets d'extension réalistes à court terme.

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f

Eze Silva Maris

©Mairie Eze



Le petit port de Silva Maris, niché sous le Cap Roux, est un ouvrage singulier de par sa situation en contrebas d'une propriété privée qui en conditionne l'accès et le fonctionnement.

Silva Maris est l'exemple type de certaines constructions portuaires de la Côte d'Azur des années 60, période où ni la doctrine de l'Etat sur l'occupation de son domaine public, ni celle relative au service public de la plaisance n'étaient

encore affirmées.

L'édification de cet embryon de port-abri a été accordée en 1961 par voie d'Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T) à la société ayant réalisé l'ensemble immobilier de luxe qui le surplombe. Ce n'est qu'en 1984, à la suite des mouvements de décentralisation, que la concession a été établie pour la commune d'Eze-sur-Mer, avant son transfert en 2008 à *Nice Côte d'Azur*.

Avec ses 2 mètres de tirant d'eau et ses 59 anneaux, le port d'Eze ne peut recevoir que des navires de taille modeste. **Néanmoins, simplifier l'accessibilité au site est aujourd'hui une priorité pour faire de ce petit bijou confidentiel une étape de charme au sein du réseau des Ports d'Azur.**

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicecotedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicecotedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f

Cap d'Ail

© Ste du Port de Plaisance de Cap d'Ail



Les plus anciens documents attestant de l'étymologie de Cap d'Ail semblent remonter au XV^{ème} siècle. Mais l'histoire de cette petite localité, après de nombreuses vicissitudes et rattachements aux diverses puissances locales, est intimement liée à celle de sa voisine : Monaco.

Cap d'Ail n'a jamais eu de vocation maritime affirmée, même si l'anse de La Mala a pu servir à plusieurs reprises d'abri discret aux galères venues déverser leurs hommes en armes lors d'attaques de la

Principauté.

Ce n'est qu'en 1880, à la Belle Epoque, lors de l'ouverture de la route reliant Nice à Monte-Carlo, que Cap d'Ail prit réellement son essor en s'ouvrant au tourisme de luxe comme les autres stations de la Côte d'Azur.

Ce lien avec Monaco n'a cessé de se renforcer puisque le port de Cap d'Ail, tout comme la plage Marquet qui le jouxte, ont été construits dans la foulée de la réalisation cyclopéenne du quartier du port et de la digue de Fontvieille avec leurs 220.000 m² créés ex nihilo.

Engagées dans la démarche « Ports Propres », ces installations font l'objet d'une étude globale de mise aux normes.

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f

Une politique globale pour un littoral exemplaire

Nice Côte d'Azur, sous l'impulsion de Chistian Estrosi, mène une politique globale ambitieuse, innovante et respectueuse du développement durable du territoire.

> Des labels nationaux

Les Ports d'Azur, des « Ports Propres » et certifiés

Cette démarche assure une gestion adaptée des zones portuaires à partir d'outils répondant aux enjeux environnementaux du milieu maritime.

Pour garantir et promouvoir l'exemplarité environnementale des ports de plaisance, le dispositif de certification « Gestion Environnementale Portuaire » (GEP) a été mis en place par l'Association Française de Normalisation (AFNOR). Cette certification GEP, seul label national, désormais étendu à l'Europe, spécifique aux ports de plaisance, constitue l'objectif minimal des Ports d'Azur.

Le port de Beaulieu Plaisance a ainsi été le premier port de France à obtenir la triple certification iso 9001, 14001 et G.E.P.

Nice Côte d'Azur réduit son empreinte énergétique

Nice Côte d'Azur est titulaire du label Cap Cit'Ergie destiné aux collectivités qui souhaitent contribuer activement à améliorer leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques.

Avec un nouvel Agenda 21, un parc important de Vélo Bleu, la mise en place de l'Auto Bleue (auto-partage de véhicules 100% électriques), l'Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var, l'Eco-Vallée, des projets d'Eco-quartiers, de nombreuses reconnaissances par des prix et labels nationaux, *Nice Côte d'Azur* s'établit résolument comme une collectivité exemplaire dans le domaine du développement durable.

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazedur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazedur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f

> **Le Contrat Baie d'Azur**

Garantir une qualité optimale des eaux et du milieu aquatique

Le Contrat Baie d'Azur rassemble, à l'échelle de la Baie des Anges, tous les acteurs de la vie littorale afin de garantir une qualité optimale des eaux et du milieu aquatique.

Il a pour objectif de maintenir et d'améliorer la qualité du milieu marin, protéger et valoriser le patrimoine naturel mais aussi développer et organiser les usages de manière équilibrée et respectueuse de l'environnement.

L'ensemble des travaux recommandés dans le cadre de la démarche « Ports Propres » est inscrit en projets d'actions à mener dans le cadre du Contrat de Baie d'Azur.

Les Ports d'Azur, portes d'entrées maritimes de Nice Côte d'Azur

Nice Côte d'Azur souhaite désormais développer l'interaction mer/ville/territoire en facilitant l'accès aux différentes catégories d'usagers, qu'ils soient plaisanciers, habitants ou visiteurs.

La méthodologie mise en place par le groupement européen de coopération ODYSSEA permet de définir et structurer les offres et services touristiques afin qu'ils soient disponibles et téléchargeables depuis un site Internet pour permettre d'enrichir la visite ou le voyage.

Ces technologies de l'information et de la communication ainsi que le système de géo-positionnement permettent au visiteur de localiser les possibilités de loisirs, d'hébergement et de restauration tout en prenant également connaissance des activités culturelles ou événementielles à venir.

La Côte d'Azur, destination d'excellence, forte d'une image de marque à la fois authentique et moderne, offre ainsi à ses touristes le meilleur des nouvelles technologies.

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f

Des projets pour l'avenir

À Cagnes-sur-Mer / Saint-Laurent-du-Var

Un projet de port communautaire exemplaire, vitrine du savoir-faire

Au droit de la limite intercommunale, *Nice Côte d'Azur* projette la réalisation d'un port exemplaire qui mettrait en œuvre le concept de « port du futur ».

Ce projet, qui constitue la porte maritime de l'Eco-Vallée, permettrait de développer une capacité d'accueil de moyenne et grande plaisance.

Au-delà de la seule problématique portuaire, la configuration actuelle du site nécessite une véritable étude d'aménagement global du secteur afin de développer l'interface et les interactions ville/port. Il comportera nécessairement la restructuration de l'actuel port de Saint-Laurent-du-Var.

À Beaulieu-sur-Mer

Augmentation de la capacité d'accueil et développement des activités

Après avoir été primée, lors de l'appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer 2009, *Nice Côte d'Azur* a lancé une étude de faisabilité technique, économique et juridique d'un programme global de réaménagement du port de Beaulieu Plaisance.

Les études actuelles portent sur la réalisation d'un port à sec circulaire enterré et automatisé, l'optimisation du plan d'eau existant, l'aménagement de postes d'accostage saisonniers pour grosses unités de plaisance dans l'avant-port, la modification des accès au site portuaire, la réorganisation du plan général de circulation et le réaménagement des terre-pleins afin de créer des équipements publics, locaux commerciaux ou associatifs et parkings qui développeront les activités portuaires, nautiques et balnéaires.

Un objectif de qualité environnementale et d'exemplarité qualitative sera le fil conducteur de cette opération, dans la continuité des actions qui caractérisent le port actuel.

À Saint-Jean-Cap-Ferrat

Augmentation de la capacité d'accueil par optimisation du plan d'eau existant

Nice Côte d'Azur a également déposé une candidature qui a été primée dans le cadre de l'appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer 2011.

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f

Ce projet a pour but d'optimiser l'exploitation du plan d'eau du port de Saint-Jean-Cap-Ferrat afin de créer près de 60 places de port supplémentaires et d'augmenter la taille d'une trentaine de postes existants.

Cette opération pourra être réalisée sans extension portuaire sur le milieu aquatique environnant, conformément aux orientations qui se sont dégagées du Grenelle de la mer.

Nice Côte d'Azur souhaite également intégrer à ce projet des innovations permettant une gestion dynamique du plan d'eau tout en diminuant l'empreinte énergétique de l'activité.

Contacts Presse

Corinne Artusio – 04 97 13 50 06 – corinne.artusio@nicedazur.org

Elodie Ching – 04 97 13 50 06- elodie.ching@nicedazur.org

Vincent Coronini – 04 38 78 44 30 / 06 33 74 16 45 – vincent.coronini@cea.f



MÉTROPOLE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **RAPPEL RELATIF AU NOUVEL AGENDA 21 DE NICE CÔTE D'AZUR**

Présenté au public le 6 avril dernier lors de la semaine développement durable, il sera soumis pour adoption définitive au conseil communautaire du 23 mai ; il dote le territoire de Nice Côte d'Azur d'une stratégie claire et formalisée en matière de développement durable, décrite en 17 objectifs et déclinée au travers d'un plan de 50 actions concrètes pour la période 2011-2016.

Ce nouvel Agenda 21 constitue ainsi un projet territorial de développement durable partagé par tous, préfigurant, grâce à ses champs d'application larges, celui de la Métropole.

- **LE LANCEMENT DE SON EXTENSION A LA MÉTROPOLE**

Une réflexion commune avec les 3 autres EPCI et les communes concernées pour étendre ce nouvel Agenda 21 de Nice Côte d'Azur à la Métropole a été lancée. Cette démarche a été enclenchée dans le cadre de la dynamique de création de la Métropole.

Parce que la structure et la méthodologie d'élaboration de l'Agenda 21 de Nice Côte d'Azur ont été spécialement choisies pour lui permettre d'être évolutif et adaptable, il pourra être complété dans les mois qui viennent pour répondre très précisément aux attentes de la Métropole.

Les modifications apportées au nouvel Agenda 21 consisteraient à élargir la stratégie pour couvrir les nouvelles spécificités aussi bien les richesses et les faiblesses des nouveaux territoires, mais également les nouvelles compétences de la Métropole. Elles permettraient également d'enrichir son plan d'actions, soit en en créant de nouvelles, soient en étendant le périmètre d'application de certaines actions déjà définies.

Avec cette extension de l'Agenda 21, la Métropole bénéficierait très tôt, et quasiment dès sa création, d'une démarche permettant de formaliser sa stratégie en matière de développement durable et ce de façon partagée, et permettant de disposer qu'un plan d'actions clairement défini, concret et ambitieux en matière d'environnement, de social et d'économie.

L'Agenda 21 étendu constituerait le document de cadrage stratégique, un « schéma directeur » en matière de développement durable de la collectivité.

• **LA MÉTROPOLE ET LES TROIS PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Les forces de la Métropole reposent sur les **principes de solidarité, de complémentarité et d'interdépendance entre les territoires.**

Ces principes s'appliquent aussi bien pour son périmètre, ses compétences et sa gouvernance. Ils voient leur aboutissement dans chacun des trois piliers du développement durable :

Le pilier ENVIRONNEMENT

La Métropole s'appuie sur son environnement très riche constitué de :

L'énergie : Les gisements d'énergie renouvelables de l'arrière-pays, permettront à la Métropole de viser un objectif ambitieux de 33% des besoins en électricité d'ici 2020 et 10% des besoins de chauffage/climatisation.

La biodiversité : La Métropole disposera de **cinq fois plus d'espaces naturels** que NCA. En confrontant les connaissances et les expertises du parc national du Mercantour, du parc naturel régional et de Nice Côte d'Azur, la Métropole permettra d'avoir l'échelle et les moyens adéquats pour appréhender de façon plus complète sa trame verte et bleue.

Le cycle de l'eau : Le Mercantour est le château d'eau de la Métropole au travers de la Vésubie et du Var, qui alimentent en eau potable de très grande qualité, toute la bande côtière de Monaco à Antibes. La création de la Métropole permettra à NCA de **maitriser l'ensemble du cycle de l'eau** sur son territoire, en garantissant notamment la préservation de la ressource sur le bassin amont grâce à un assainissement de qualité, et une qualité des eaux de baignade optimale à l'aval.

La qualité de l'air : La Métropole permettra de créer une solidarité d'action dans ce domaine où certaines pollutions (comme l'ozone) générées par nos villes se retrouvent à agir principalement sur d'autres sites éloignés.

Le pilier SOCIAL

La Métropole, s'inscrit comme un territoire de cohésion sociale et de solidarité des territoires et générations et également de recherche de la qualité de vie. On peut notamment citer :

- La recherche d'emploi pour les personnes en difficulté à travers notamment l'insertion professionnelle : aidé par NCA à travers le plan local pour l'insertion par l'emploi (PLIE) et les clauses d'insertion dans les marchés

- **Le déplacement des personnes à mobilité réduite** : avec notamment le service Mobil'Azur, service public de transport à la demande pour les PMR
- **La politique de mobilité durable** : politique tarifaire très attractive (1 euro)
- **La santé** : La Métropole offre en matière de santé, une complémentarité des services.
- **La risques naturels** : la Métropole est couverte par l'ensemble des risques naturels (inondation, avalanche, chutes de pierre,...) d'où une culture du risque à partager et à poursuivre.

Les ambitions économiques de la future Métropole Nice Côte d'Azur sont la **création de 50 000 emplois « verts » en 20 ans** avec **le développement des technologies durables high-tech, les énergies renouvelables, la santé et les biotechnologies et enfin, le tourisme vert.**



ANNEXE **Convention cadre**

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE

LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR ET

LE COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

**POUR LA PROMOTION DES NOUVELLES SOLUTIONS DE GESTION
DE L'ENERGIE "BLEUE" ET POUR L'UTILISATION DU VOILIER ZERO CO2**

Entre les soussignés :

La METROPOLE NICE COTE D'AZUR

ayant son siège 405, promenade des Anglais – 06364 NICE Cedex 4 représentée par Monsieur Christian ESTROSI, agissant eu lieu et place de la Métropole en sa qualité de Président et autorisé à signer la présente convention par délibération n° 24.1 du bureau communautaire du 19 décembre 2011

Ci-après désignée **Nice Côte d'Azur**,

D'UNE PART,

ET

LE COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, Etablissement Public Industriel et Commercial ayant son siège Bâtiment Le ponant D - 25 rue Leblanc - 75015 PARIS - RCS B 775 685 019 représenté par Monsieur Jean THERME en qualité de Directeur de la Recherche Technologique (DRT) CEA Grenoble -17 rue des Martyrs - 38054 Grenoble.

Ci-après désigné **CEA**,

D'AUTRE PART,

Nice Côte d'Azur et le CEA sont ci-après dénommés ensemble les « Parties », et individuellement, la « Partie ».

PREAMBULE :

Nice Côte d'Azur a engagé une « **politique bleue** », ambitieuse, innovante et respectueuse du développement durable du territoire, pour des ports et un littoral exemplaires en application de sa charte environnementale qui comprend notamment :

- l'engagement des Ports d'Azur dans la démarche volontaire de « Ports Propres », qui assure une gestion adaptée à partir d'outils répondant aux enjeux environnementaux du milieu maritime, et le dispositif de certification « Gestion Environnementale Portuaire » (G.E.P.) mis en place par l'AFNOR ; cette certification G.E.P., seul label national spécifique aux ports de plaisance, constitue l'objectif minimal environnemental des Ports d'Azur qui comprend l'ensemble des concessionnaires gestionnaires de Nice Côte d'Azur et plus précisément cinq (5) ports dont la liste est la suivante :
 - Cap-D'aïl,
 - Cros-de-Cagnes,
 - Beaulieu-sur-Mer,
 - Saint Jean-Cap-Ferrat,
 - Saint Laurent du Var ;
- les engagements pris par le Contrat de Baie d'Azur pour garantir une qualité optimale des eaux et du milieu aquatique : le Contrat de Baie d'Azur rassemble à l'échelle de la Baie des Anges, tous les acteurs de la vie littorale, afin de maintenir et d'améliorer la qualité du milieu marin, de protéger et valoriser le patrimoine naturel, de développer et d'organiser les usages, de manière équilibrée et respectueuse de l'environnement ;
- la charte de partenariat du sanctuaire Pelagos créée dans le but de protéger les mammifères marins contre toutes les causes de perturbation provenant des activités humaines ; le sanctuaire doit concilier le développement harmonieux des activités socio-économiques avec la nécessaire protection des habitats et des espèces ;
- les engagements pris par Nice Côte d'Azur dans la réduction de son empreinte énergétique : Nice Côte d'Azur est titulaire du label Cap Cit'ergie, un nouvel Agenda 21 est mis en œuvre, la mise en place des auto-bleues (100 % électriques), l'Opération d'Intérêt National Eco-Vallée, de nombreuses reconnaissances par des prix et labels nationaux, en application de la charte communautaire pour l'environnement et le développement durable.

Pour sa part, le **CEA**, acteur majeur de la recherche, du développement et de l'innovation, intervient dans le domaine des énergies « bas carbone », s'appuie sur une recherche fondamentale d'excellence et assure un rôle de soutien à l'industrie. A ce titre, il développe de nombreux partenariats avec

les collectivités locales dans les domaines de l'énergie (ANCRE), et des sciences de l'environnement (AllEnvi). Reconnu comme un expert dans ses domaines de compétences, le CEA est pleinement inséré dans l'espace européen de la recherche et exerce une présence croissante au niveau international.

L'Institut Liten (Laboratoire de l'Innovation pour les Technologies des Energies nouvelles et les Nanomatériaux) au sein du CEA de Grenoble, est l'un des plus importants laboratoires européens de recherche sur les nouvelles technologies de l'énergie. Sa mission est de soutenir l'effort français de diversification énergétique par une meilleure intégration des énergies renouvelables pour les besoins en énergie du transport et de l'habitat, et de l'électronique nomade.

Les activités du CEA-Liten sont centrées sur les transports (motorisation électrique, hydrogène et piles à combustible, stockage de l'énergie), l'énergie solaire (élaboration de silicium de grade solaire, augmentation du rendement des cellules solaires photovoltaïques), le bâtiment basse consommation et les nanomatériaux à l'origine de nombreuses ruptures technologiques.

Le CEA a mis au point :

- un voilier expérimental, le « Zéro CO₂ » (ci-après dénommé le « **Voilier ZERO CO₂** »), utilisé comme démonstrateur et plate-forme expérimentale pour promouvoir des solutions énergétiques innovantes en rupture avec les technologies existantes, et valoriser dans le nautisme une filière respectueuse de l'environnement ;
- un démonstrateur (autre que le Voilier ZERO CO₂) de production d'électricité sur Grenoble à partir d'énergies renouvelables en couplant des panneaux photovoltaïques, un électrolyseur, un stockage Hydrogène/oxygène et un système à pile à combustible de type PEMFC. Cette chaîne permet d'acquérir un retour d'expérience et d'affiner les modèles de dimensionnement et de contrôle de ce type d'installation.

C'est dans ce contexte que les Parties ont décidé de se rapprocher afin de définir ensemble dans le cadre des présentes :

- des modalités d'accueil du Voilier ZERO CO₂,
- des actions de communications menées par Nice Côte d'Azur,
- des expérimentations réalisées par le CEA.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

1.1 Objet premier

La présente convention a pour objet de définir :

- pour Nice Côte d'Azur : son engagement promotionnel afin de démontrer sa démarche environnementale exemplaire et innovante dans les énergies renouvelables appliquée à sa

politique portuaire et littorale, notamment par la sensibilisation à l'usage des énergies alternatives notamment les délégataires gestionnaires de ports de Nice Côte d'Azur, les professionnels de la plaisance, les usagers plaisanciers, le grand public et les écoliers,

- pour le CEA : le retour expérimental lors des sorties en mer du Voilier ZERO CO2.

1.2 Objectifs ultérieurs

Il pourra être envisagé ultérieurement par des accords séparés la mise en place, d'actions dont les thématiques pourraient être les suivantes :

- préfigurer ce que pourrait être une filière énergétique **bleue** de la production au service des usagers et des services portuaires,
- démontrer l'intérêt de l'hydrogène et de l'électricité comme vecteurs énergétiques, la faisabilité du couplage d'une station solaire photovoltaïque à une chaîne hydrogène **bleue**, l'utilité des nouvelles technologies de l'énergie dans les transports et le tourisme durable,
- étudier le développement de démonstrateurs hybrides batteries et piles à combustible (bateaux de servitude, à passagers, navettes portuaires terrestres 100% autonomes),
- fédérer les actions des industriels et des collectivités locales pour développer un site pilote pour la valorisation des énergies décarbonées.

Article 2 : Utilisation du Voilier ZERO CO2

2.1 Dispositions générales d'accueil du Voilier ZERO CO2

2.1.1 Accueil

Nice Côte d'Azur accepte d'accueillir à titre gracieux le Voilier ZERO CO2 propriété du CEA, immatriculé M E 27070, mesurant 11,99 mètres par 4,22 mètres, dans les Ports d'Azur, et autorise les opérations de livraison et de transbordement d'hydrogène pour le Voilier ZERO CO2 dans les Ports d'Azur.

2.1.2 Spécificités d'utilisation

En aucun cas, Nice Côte d'Azur ne peut utiliser le Voilier ZERO CO2 en mode de propulsion à l'hydrogène, ni faire fonctionner la pile à combustible.

2.2 Utilisation du Voilier ZERO CO2 à des fins de communication

2.2.1 Par Nice Côte d'Azur :

2.2.1.1. Communication à l'occasion de manifestations

Nice Côte d'Azur communique au CEA à titre indicatif au début de chaque exercice un calendrier des manifestations susceptibles de servir de support à l'utilisation du Voilier ZERO CO2. Ces manifestations ont ou non un objet environnemental, portuaire ou littoral.

Nice Côte d'Azur complètera ce calendrier dans toute la mesure du possible des manifestations d'importances qui pourraient survenir en cours d'exercice. A l'occasion de ces manifestations, les Parties sont susceptibles d'utiliser le Voilier ZERO CO2 ensemble ou séparément.

2.2.1.2. Communication institutionnelle

Nice Côte d'Azur s'oblige à utiliser à l'occasion de ses opérations de communication, les logos et éléments de communiqués de presse fournis et validés par le CEA et annexés à la présente convention (annexe n°1).

2.2.1.3. Equipage et agrément

Il est rappelé que Nice Côte d'Azur s'interdit toute utilisation du Voilier ZERO CO2 en mode hydrogène, étant précisé que les réservoirs d'hydrogène seront vides (pression inférieure à 3 bars) lors de cette utilisation par Nice Côte d'Azur.

Par ailleurs, Nice Côte d'Azur s'engage à respecter les conditions suivantes :

- les équipages de Nice Côte d'Azur seront sensibilisés à la limitation de l'autonomie moteur,
- les équipages n'appareilleront pas sans que les batteries soient chargées à 100 %,
- les équipages ne devront entreprendre que des navigations en tenant compte de leur autonomie réduite.

L'utilisation du Voilier ZERO CO2 par Nice Côte d'Azur en mode électrique ou sous voiles est effectuée par un équipage composé d'au minimum deux (2) personnes justifiant d'une connaissance et d'une pratique avérée de la plaisance à la voile et ayant bénéficié d'une formation pratique à l'utilisation spécifique du bateau par le CEA, et d'au maximum de 8 personnes.

Il est précisé que Nice Côte d'Azur devra fournir au CEA préalablement à l'embarcation de son personnel les références nautiques (permis, certification de radiotéléphoniste, certificat d'aptitude, etc.) justifiant des capacités de son personnel en charge de la navigation du VOILIER ZERO CO2.

Nice Côte d'Azur s'oblige avant chaque utilisation du Voilier ZERO CO2 à communiquer préalablement au CEA la composition minimum de l'équipage et le programme de navigation afin de recueillir son accord. La demande et la réponse peuvent être établies par tout moyen et notamment par courrier électronique.

Afin de répondre à des considérations d'urgence, le CEA doit fournir sa réponse dans un délai maximum de 2 jours, sauf cas d'urgence avéré.

2.2.2 Par le CEA

2.2.2.1. Communication à l'occasion des manifestations

Le CEA s'engage à effectuer un minimum de 6 actions par an, soit dans le cadre du calendrier et des dates visées à l'article 2.2.1.1., soit à l'occasion d'autres manifestations permettant notamment la sensibilisation à l'usage des énergies alternatives notamment des délégataires gestionnaires de ports de Nice Côte d'Azur, des professionnels de la plaisance, des usagers plaisanciers, du grand public et des écoliers.

2.2.2.2. Communication Institutionnelle

Le CEA s'oblige à utiliser le logo « Ports d'Azur » joint en annexe n° 2, non seulement à l'occasion des manifestations visées à l'article précédent, mais également dans les actions de communication qu'il serait amené à faire en dehors de ce cadre.

Le CEA s'oblige également à l'occasion de ses conférences ou communiqués de presse autour du Voilier ZERO CO2 à citer le partenariat avec Nice Côte d'Azur.

2.2.2.3. Equipage et assurances

Le CEA doit compléter les polices d'assurances qu'il a déjà souscrites afin d'y inclure la couverture des responsabilités des équipages et des activités visées dans la présente convention ainsi que le stationnement Voilier ZERO CO2 dans les ports d'Azur.

Le CEA communique à Nice Côte d'Azur annuellement en début de chaque exercice une copie de ses polices d'assurances.

2.3. Utilisation à des fins d'expérimentation

2.3.1. Par Nice Côte d'Azur

Nice Côte d'Azur étudiera :

- la possibilité d'implanter au sein du réseau des Ports d'Azur un démonstrateur de production, de stockage et de distribution d'Hydrogène **bleu**,

- les possibilités d'application au sein du réseau des Ports d'Azur d'un prototype de navire propulsé par énergie **bleue**.

2.3.2 Par le CEA

Le CEA :

- assurera la responsabilité et la gestion du Voilier ZERO CO2, ainsi que son bon fonctionnement étant rappelé que ce voilier est un prototype et une plate-forme de recherche et qu'à ce titre, son fonctionnement est soumis aux campagnes de recherche et développement afférent à son statut ;
- participera à l'analyse de données environnementales, dans la mesure où des partenaires industriels et/ou académiques installent et prennent en charge l'intégralité des coûts d'appareils d'analyse ;
- proposera, dans la mesure du possible, de nouvelles alternatives pour la production d'hydrogène **bleue** ;
- collaborera aux études relatives :
 - * à la possibilité d'implanter au sein du réseau des Ports d'Azur un démonstrateur de production, stockage et de distribution d'Hydrogène **bleu**, étant entendu que cette collaboration pourrait prendre la forme de la fourniture d'une pré-étude (type APS), mais que tout complément d'étude nécessaire fera l'objet d'un accord distinct ;
 - * au développement de démonstrateurs hybrides batteries et piles à combustible étant entendu que cette collaboration pourrait prendre la forme de la fourniture d'une pré-étude (type APS), mais que tout complément d'étude nécessaire fera l'objet d'un accord distinct.

Article 3 : Dispositions financières

3.1 – Seront à la charge du CEA :

- tous les coûts liés à l'activité de recherche et développement et de tests, comprenant la logistique (hydrogène, etc.) et l'avitaillement du Voilier ZERO CO2,
- tous les frais afférents au personnel du CEA lors des campagnes tests ou de communication, telles que visées à l'article 2.2.2.

3.2 – Seront à la charge de Nice Côte d'Azur :

- l'accueil et l'hébergement du Voilier ZERO CO2 dans les Ports d'Azur ;
- les frais liés aux campagnes de communication visées à l'article 2.2.1 ci-dessus, en ce compris les frais et coûts de ses personnels et de ses visiteurs.

Article 4 : Assurances – Responsabilités

Les Parties :

- font leur affaire personnelle de la couverture de leurs salariés respectifs conformément à la législation et aux règles applicables dans le domaine des accidents du travail et des maladies professionnelles ;

- répondent, selon les règles du droit applicable, des dommages causés au personnel des autres parties du présent contrat ;

Article 5 : Durée - Résiliation

La présente convention est établie pour une durée d'un (1) an, renouvelable par tacite reconduction pour un maximum de quatre (4) années supplémentaires. Elle prendra effet à compter de sa notification par Nice Côte d'Azur au CEA, et de sa transmission à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des Parties par courrier recommandé avec avis de réception moyennant un préavis d'un (1) mois.

Article 6 : Confidentialité

Tout en communiquant librement sur le principe de fonctionnement des énergie bleues, les Parties s'engagent à ne pas divulguer les informations et documents de l'autre Partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, financiers, techniques ou commerciaux auxquels elles pourraient avoir accès du fait de l'exécution de la convention, sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie.

Article 7 : Règlement des différends

En cas de contestations portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, ou ses suites ou conséquences, les Parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable. Si dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification du litige d'une Partie à l'autre Partie, le désaccord persiste, ce dernier sera porté devant le Tribunal compétent de Grenoble.

Article 8 : Dispositions diverses

Les annexes suivantes :

- Annexe 1 : logo et communiqué de presse du CEA,
- Annexe 2 : logo des ports d'Azur,

font parties intégrantes de la présente convention.

Fait à Nice, le

En deux (2) exemplaires originaux

Pour le Commissariat à l'Energie Atomique
et aux Energies Alternatives
Le Directeur de la DRT
CEA Grenoble

Pour la Métropole
Nice Côte d'Azur
Le Président

Jean THERME

Christian ESTROSI
Député-Maire de Nice